

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
03 MARS 2026
SALLE MUNICIPALE – FONTAINE-LE-DUN

La séance est ouverte à 18h10. M. Philippe Dufour accueille les personnes présentes.

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES

COMITE SYNDICAL DU 03 mars 2026 - Mairie de Fontaine le Dun

<i>Délégués Titulaires</i>	<i>présence</i>	<i>Délégués Suppléants</i>	<i>présence</i>
Délégués communautaires			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE : 15 délégués présents			
ALIGNY Jean François	A	LANGLOIS Charles-Henri	
BOUST Emmanuel	E	LIEURY Benoit	P
CANU Jean-Pierre	P	CAPRON Stéphanie	
CLAEYSSENS Luc	P	BIGOTTO Serge	
COUROYER Alain	P	LETAILLEUR Lucie	
DESCHAMPS Joël	A	LENDORMY Philippe	P
DUBOSC Christophe	P	BAUDOUIN-BERTIN Catherine	
DUFOUR Philippe	P	LECLERCQ Philippe	
FOLLIN Stéphane	A	BATISTELLA Karine	P
GODEFROY Noël	A	RABAULT Jean Louis	
GUEDIN Denis	E	LEROUX Aurélie	
LEGROS Daniel	A	PESQUET Carole	
LEJEUNE Frédéric	P	PAUMELLE Jean Baptiste	
MATEUF Olivier	E	EMO Sébastien	
PAULMIER Bruno	P	CHARLENT Hélène	
PICARD Bruno	P	EMO Michel	
RENAUX Jean-Paul	P	PLUCIENNIK Chantal	
TAILLEUX Bernard	P	FAUCON Patrice	
THOMAS Jean Jacques	P	BOULLARD Didier	
VANIER Pascal	P	GAILLANTRE Alain	

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : 7 délégués présents

BAR Grégory	A	PASQUIER François	
BOUDIN Laurent	P	SORTAMBOSC Sébastien	
BOUGON Dominique	P	PIECQ Didier	
BOUST Serge	P	FRANCOIS Charline	
CAPRON Pascal	A	AUGER Guy	
DALLE Jean-Christophe	A	LEFORESTIER Edouard	
LARCHEVEQUE Philippe	P	BLOC Jean-François	
LARDANS Etienne	P	CANU Michel	
LECONTE Olivier	A	MARET Christophe	
LEROUX Christian	P	GUEVILLE Daniel	
MENAGER Pierre-Yves	P	BRIENS Christian	
LEFEBVRE Philippe	E	HOUSSAYE Monique	

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE : 2 délégués présents

BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
CERVEAU Josiane	A		
COTE Philippe	A	CABOT Jean-Marie	
HOUX Ludovic [démissionnaire]		TOSTAIN Yves	P
TROHAY Cyril	A	PARIS Jean Luc	
TIERCELIN Gérard	A	DUVAL Marie-Christine	

DELEGUES COMMUNAUX (Hors GEMAPI) : 2 délégués présents

BENESVILLE

BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
-----------------	---	----------------	--

BRETTEVILLE SAINT LAURENT

ROUSSIGNOL Claude		CALLENS Vincent	
-------------------	--	-----------------	--

CANVILLE LES DEUX EGLISES

PORET Martine [démit de ses fcts]		CEROU Martin	A
-----------------------------------	--	--------------	---

GONZEVILLE

ROUSSEL Mathilde	E	ROUSSEL Pierre Vincent	
------------------	---	------------------------	--

PRETOT-VICQUEMARE

TRUPTIL Francis		FERNANDES Christophe	
-----------------	--	----------------------	--

REUVILLE

LECLERCQ Hervé	P	DUFOUR Thierry	
----------------	---	----------------	--

M. Jean-Pierre CANU est élu secrétaire de séance.

M. Bruno PAULMIER délégué pour la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre (commune de Veules-les-Roses) est élu président de séance.

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 7 octobre 2026 est validé par les délégués présents.

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2026 [DELIBERATION N°2026-01]

Le président du Syndicat, M. Philippe DUFOUR quitte la salle sans prendre part au vote et M. Bruno PAULMIER préside la présentation du CFU 2026, dressé par le percepteur.

La lecture des résultats est faite « au chapitre » par Mme Christele DEVAUX.

En section de fonctionnement, compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 23 050,34 € et du résultat excédentaire de 10 737, 54 €, le résultat net excédentaire cumulé de 2026 est de 33 787, 88 €.

En section d'investissement, le CFU laisse apparaître un solde négatif de -9 116,65 €, auquel il convient d'ajouter le résultat positif de l'exercice précédent de 27 956,41 € soit un résultat net excédentaire de 26 839,76 €.

M. Paulmier fait remarquer que le CFU est dressé pour la seconde année au syndicat, ce qui permet ainsi de comparer les chiffres.

Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique de l'exercice 2026,

le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte financier Unique 2024.

VOTE : Pour : 25 Abstention : 0 Contre : 0

2. ETAT DES RESTES A REALISER [DELIBERATION 2026-02]

Christele DEVAUX présente les reports d'investissement de 2026 vers 2026 :

Code	Libellé	Restes à réaliser	Total
Investissement / dépenses			
Chap 20	Immobilisations incorporelles	7 400,00 €	75 900,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	16 500,00 €	
Chap 45	Opération pour le compte de tiers	52 000,00 €	
Investissement / recettes			
Chap 13	Subventions d'investissement	2 000,00 €	36 903,98 €
Chap 45	Opération pour le compte de tiers	34 903,98 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2026 vers 2026 pour un montant de **75 900 € (soixante-quinze mille neuf cent euros)**.
- approuve l'état des restes à réaliser en recettes d'investissement de 2026 vers 2026 pour un montant de **36 903,98 € (trente-six mille neuf cent trois euros et quatre-vingt-dix-huit centimes)**.

VOTE : POUR : 26 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3. AFFECTATION DU RESULTAT [DELIBERATION 2026-03]

Monsieur Philippe DUFOUR reprend les chiffres présentés dans le CFU 2026 et propose leur affectation :

Excédent de fonctionnement reporté	23 050,34 €	Excédent d'investissement reporté	27 956,41 €
Ou de fonctionnement reporté	0.00 €	Ou déficit d'investissement reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté année 2025	10 737,54 €	Excédent d'investissement reporté année 2025	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté année 2025	0.00 €	Déficit d'investissement reporté année 2025	9 116,65 €
Total excédent de fonctionnement	33 787,88€	Total excédent d'investissement	18 839,76 €
Ou Total déficit de fonctionnement	0.00 €	Ou Total déficit d'investissement	0.00 €

Considérant que les restes à réaliser issus de l'exercice 2026 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	75 900,00 €
Recettes d'investissement reportées	36 903,98 €
Solde positif	0,00 €
Ou solde négatif	38 996,02€

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	20 156,26 €
--------------------------	-------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Affectation minimale à la section investissement (article 1068)	20 156,26 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	13 631,62 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	26 839,76 €

VOTE : POUR : 26 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4. AMORTISSEMENTS 2026 [DELIBERATION 2026-04]

Monsieur Philippe DUFOUR présente le tableau dans lequel sont reportés les amortissements.

bien de faible valeur M57 <500 €						prorata temp.		prorata temp.		
BIEN	Compte immo	Montant Acquisition	Durée	Début Amort.	Fin Amort	annuité amort. 1	annuité amortissem croisière	annuité dernière année	Montant amortiss. de l'année 2026	Valeur Nette au 31/12/2026
STABILITE DIGUE FOUR A CHAUX	2031	972,00	5	2 022	2 026		194,40		194,40	-
LEVES TOPOS PROTECTION MAGDELEINE	2031	5 760,00	5	2 023	2 027		1 152,00		1 152,00	1 152,00
HONORAIRES Moe MAGDELEINE	2031	3 000,00	5	2 023	2 027		600,00		600,00	600,00
ETUDE MOe CHAPELLE DU VAL 2023	2031	5 400,00	5	2 024	2 028		1 080,00		1 080,00	2 160,00
TOPOS CHAPELLE DU VAL EUCLYD	2031	3 480,00	5	2 024	2 028		696,00		696,00	1 392,00
TOPO 2018 BRIDOUX LA GAILLARDE	2031	1 800,00	5	2 023	2 027	433,75	360,00	286,25	360,00	286,25
ETUDE DE DANGER	2031	10 500,00	5	2 025	2 029	-	2 100,00		2 100,00	6 300,00
Plantations 2022 globalisées (1) + (2)	2121	3 216,39	3	2 023	2 026		1 072,13	422,90	422,90	-
HAIE FONTAINE LE DUN H2023-01 (1)	2121	1 278,28	3	2 023	2 026	258,02	426,09	168,08	168,08	-
HAIE AUTIGNY H2023-02 (2)	2121	1 938,11	3	2 023	2 026	391,21	646,04	254,82	254,82	-
PLANTS F 501306 (dans actif cumulé des fact 2121 Arbres 2023)	2121	1889,61 actif (1397,06)	3	2 023	2 026	426,88	465,69	38,80	38,80	-
RAR Haies 2023 (fourniture de plants uniquement)	2121	2 812,29	3	2 024	2 027	833,11	937,43	260,58	937,43	260,58
RAR Haies 2024 (fourniture de plants uniquement)	2121	1 031,52	3	2 025	2 028	273,16	343,84	70,68	343,84	414,52
RAR Haies 2025 (fourniture de plants uniquement)	2121	2 000,00	3	2 026	2 029	500,00	666,67	166,67	500,00	1 500,00
TRAVAUX MARE BRAMETOT 2022	2128	8 217,00	15	2 023	2 038	311,94	547,80	235,86	547,80	6 261,66
TRAVAUX MARE GONZEVILLE 2022	2128	17 174,40	15	2 023	2 038	686,98	1 144,96	457,98	1 144,96	13 042,54
TRAVAUX MARE BOURVILLE 2022	2128	4 950,00	15	2 023	2 038	198,00	330,00	132,00	330,00	3 762,00
ACTE ADMIN. VEULES CAMPING PARCELLE ZK1	2128	2 508,00	3	2 025	2 027	-	836,00	-	836,00	836,00
ECHELLES LIMNI BV+RIVIERE 2026	2128	620,64	3	2 026	2 029	202,28	206,88	4,60	202,28	418,36
CAGES RATS 2024	2158	700,00	3	2 024	2 027	169,81	233,33	63,53	233,33	63,53
LASER ROTATIF	2158	541,80	6	2 025	2 031	56,69	90,30	33,61	90,30	394,81
SPRINTER MERCEDES	21828	30 373,00	10	2 022	2 031		3 037,30		3 037,30	15 186,50
PC PORTABLE BL	21838	3 531,72	5	2 022	2 026		706,34		706,36	-
PC Windows 10 500 Go COMPTA	21838	1 761,16	5	2 022	2 026		352,23		352,21	0 €
PC PORTABLE ASUS (stagiaire)	21838	1 007,98	5	2 025	2 030	142,24	201,60	59,36	201,60	664,14
FAUTEUIL ERGONOMIQUE + REPOSE PIEDS	21848	1 084,80	5	2 024	2 029	54,24	216,96	162,72	216,96	596,64
NIKON ACULON + NESPRESSO	2188	129,98	5	2 022	2 026		25,00		29,98	-
16 354,45 €										

Philippe DUFOUR précise que le montant des amortissements est désormais nettement inférieur (- 60 000 €) à celui des années précédentes dans la mesure où l'amortissement des subventions du Contrat Rural sur 20 ans est désormais terminé. Il rappelle rapidement le principe du Contrat Rural signé à la création du syndicat : le syndicat assure un rôle d'animation et de coordination des acteurs de l'eau du territoire dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, et de « boîte à lettres » financière en sollicitant et recevant les subventions des partenaires financiers, qui étaient reversées aux maîtres d'ouvrage. Néanmoins, d'un point de vue comptable, le syndicat avait eu à amortir des subventions d'équipement pour des travaux réalisés par d'autres collectivités.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les amortissements 2026 pour la somme de 16 354,45 € porté à 16 354,45 € dans le budget primitif 2026.

VOTE : POUR : 26 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5. PROGRAMMATION SMBV 2026 [DELIBERATION 2026-05]

Les commissions « rivière » et « agriculture-bassin versant » se sont réunies successivement le 20 février 2026 pour établir la programmation de l'année 2026.

Bénédicte Lapiere rappelle le contexte météorologique de l'année 2026 (année sans événement majeur après ceux enregistrés en janvier 2026) et fait une présentation des principales réalisations 2026 :

- mares et haies, avec des réalisations de la même ampleur que celle de l'année précédente
- entretien des ouvrages par curages avec 3 opérations avec des volumes de terre importants (fossé RD à Silleron, prairie en aval de l'ouvrage de la Hayette Canville 24-26 à Autigny et la noue d'exutoire du bassin de Potay.

Julien GOUVAZE rappelle les débits enregistrés à l'aval du Bourg-Dun en janvier, 5 800l/s soit 25 fois le débit moyen de 200 l/s et les phénomènes de crue. Il présente également les effets de la tempête Goretti en janvier 2026, qui n'a pas généré de crue mais plutôt provoqué des embâcles, par le déracinement ou la casse d'arbres en bord de rivière.

Le cours d'eau a été parcouru à pied sur tout le linéaire pour répertorier de façon exhaustive toutes les embâcles ou les endroits à risque. Une vingtaine de propriétaires ont ainsi été contactés et rencontrés et d'autres contactés par courrier pour leur rappeler les travaux urgents à faire afin de dégager arbres, branches, ronciers empêchant le bon écoulement de la rivière ou empêchant de voir l'état des berges.

Ce travail au cas par cas porte ces fruits avec une bonne réactivité des riverains : de nombreux travaux ont été déjà réalisés.

Cet épisode suit d'ailleurs les trois réunions publiques qui ont eu lieu en décembre 2026 à Fontaine-le-Dun, le Bourg-Dun et Veules-les-Roses pour présenter les résultats du plan de gestion, les projets à venir et rappeler le rôle de chacun (propriétaires riverains et syndicat dans la gestion et l'entretien des cours d'eau. Philippe DUFOUR fait remarquer que ces réunions ont été l'occasion de riches échanges et de rencontres avec des propriétaires-riverains souvent ignorants de leurs obligations en tant que propriétaire mais soucieux de bien faire et d'avoir une meilleure connaissance technique du cours d'eau et de ses berges.

Pour 2026, la commission « agriculture-bassin versant » propose de poursuivre le programme de curage entamé depuis 2 ans et complété des nouveaux besoins sur certains sites, les capacités budgétaires de cette année permettant d'envisager un programme de curage conséquent. Bénédicte LAPIERRE présente deux exemples de travaux d'entretien et de curage pour 2026 :

- la zone inondable de l'ouvrage Potay M9 au Bois Marquis, commune de St Pierre-le-Vieux,
- en amont de la route communale ST Pierre-le-Vieux à Pitié en amont de la Côte d'Orimont, déplacement d'une entrée de champ, reprofilage d'une cavée communale pour capter les eaux du bassin versant du Potay.

Veules Crucifix	Curage noue et bassin	4 000 €	1	Curage fossé 03/2023
Potay M9	Curage ZI déboisée	12 000 €		curage ZI + aval en avril 2022 20 k€ (12 000 € ?)
Veules RD 925	Curage bassin	10 000 €		10 000 €
Ronchay 2	Aval débit de fuite	500 €		500 €
Le Bourg-Dun	cavée camping			
Veules ouest	curage des noues	1 500 €		curage fait en 2023
Amont Blengre	curage cavée communale, déplacement entrée et talus			
Canville 24-26	curage prairie aval débit de fuite			sous réserve reprofilage route Ccca
Opération "routes coupées"	curage aval ; sites à déterminer			

Il est également proposé de poursuivre les actions en faveur des haies et des mares, avec une enveloppe plus conséquente sur les mares en raison de projets identifiés avec traitement d'espèces exotiques envahissantes. Bénédicte Lapierre indique que le programme actuellement en cours avec la Région Normandie et l'Europe arrive à son terme ; un nouveau partenariat est actuellement en cours d'élaboration avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Afin de répondre aux attentes des partenaires financiers, un stage est prévu d'avril à août avec un étudiant en Master de géographie de l'université de Caen, dont les missions seront :

- une analyse la qualité de nos réseaux de haies et de mares pour la biodiversité, de façon à être capable de justifier nos interventions sur tel site plutôt que tel autre
- une synthèse des expérimentations d'agriculteurs et travaux scientifiques sur l'impact des haies en parcelles de grandes cultures avec une communication envers les agriculteurs de notre secteur.

La particularité de la programmation 2026 est de prévoir en plus des besoins habituels (levés topo, fournitures divers, location de machine pour la fauche, prestations d'entretien, etc ...), un budget assez important pour le curage et les études, respectivement de 35 000 et 66 000 €, comprenant entre autre la reprise de l'étude réglementaire dite « étude de danger » sur le bassin versant de Canville, obligatoire compte tenu des quantités stockées dans les ouvrages sur ce bassin versant, et l'étude des ouvrages du hameau de Silleron. Cette dernière n'a pu être réalisée en 2026, la consultation des bureaux d'études s'avérant infructueuse.

La commission Rivière quant à elle propose pour 2026 les actions suivantes :

- la clôture administrative (Déclaration d'Intérêt Général simplifiée, c'est-à-dire sans enquête publique) et financière de l'étude Plan de Gestion du Dun.
- la réalisation d'un projet vitrine au Bourg-Dun avec le soutien financier du Département et l'agence de l'Eau, et d'autres projets ponctuels
- le lancement de l'étude hydraulique de la Basse Vallée du Dun entre le Pré aux Clercs et le front de mer, dans une perspective de renaturation du lit sur ce tronçon (arasement des merlons et formation de méandres) afin d'appréhender l'inondabilité des parcelles adjacentes au Dun, pour un coût estimatif de 30 000 €
- un programme de communication avec la diffusion aux riverains d'une plaquette d'informations.

Philippe DUFOUR indique que les propriétaires riverains du Dun comme de la Veules ne sont plus ceux avec qui le syndicat a travaillé précédemment. De plus, le syndicat évolue également sur les modalités technique, financière et juridique de ses actions en rivière. Dans ce contexte, il est particulièrement important de mettre en place les bons outils de communication pour une bonne appropriation de ces sujets par les uns et les autres.

Ces deux programmations sont synthétisées dans le tableau suivant :

PROGRAMMATION 2026						
BV / RIV / Tous	Ouvrage / secteur	Type intervention	FCT report 2025	FCT 2026	INVT report 2025	INVT 2026
EMPRUNT						
BV		Emprunt capital				41 220,19 €
BV		Emprunt intérêt		10 221,17 €		
ETUDES						
Tous	Divers	Levés topo			1 000,00 €	1 000,00 €
BV	Silleron - Angiens	Maîtrise œuvre analyse topo + fnmt ouvrage			- €	16 000,00 €
		Etude géotechnique Silleron				2 000,00 €
BV	Divers	Lévé topo - contrôle stabilité Bram 29			1 000,00 €	
BV	Haies	Annonces légales marché				1 000,00 €
RIV	Dun	PGER			5 400,00 €	
RIV	Dun	Etude renaturation				30 000,00 €
BV	Dun	Etude diag basse vallée				50 000,00 €
BV	Crasville ou Luneray	Etude BV à définir (recalibrage ou stratégie foncière)				
BV		Etude de dangers				10 000,00 €
					total étude	117 400,00 €
FONCIER						
BV	Blengre	Acquisition emprise digue - géomètre			2 000,00 €	
					total foncier	2 000,00 €
TRAVAUX						
BV		Mares - travaux			17 000,00 €	30 000,00 €
BV		Haies - travaux			35 000,00 €	25 000,00 €
BV		Stagiaire TVB (3 000 € salaire + 300 € dplmt)		3 300,00 €		
BV		Fournitures plants arbres			1 500,00 €	1 500,00 €
RIV		projet PGER chantier BgD (hélophytes geotext / Clôtures pieux)		14 000,00 €	8 000,00 €	1 000,00 €
BV		Panneaux haies			500,00 €	
Tous	Dun - Silleron aval -	Echelles limnitrques - macarons repères crue			2 500,00 €	
Tous		Acquisition matériel			2 000,00 €	500,00 €
BV		Fournitures diverses (semences, pieux...)		800,00 €		
RIV		Fournitures diverses (semences et divers)		1 000,00 €		
BV	Petits travaux HD - fascines	Location de pelle pour travaux		5 000,00 €		
RIV	Sites vitrine PGER	Location de pelle pour travaux		7 500,00 €		
RIV	Dun - PGER	Supports de communication (+ plaquette mares/BV)		3 100,00 €		
RIV	Dun-Veules analyses	Analyse bactério + sonde		880,00 €		
					total travaux	160 080,00 €
ENTRETIEN						
BV	Ouvrages (selon priorité)	Curage (reliquat priorité 1 en 2025 + nouvelles priorités 2026)		35 000,00 €		
BV	Tous	Entretien / Location machine		3 400,00 €		
BV	Bande enherbées fossés	Prestation épareuse - élagage		1 000,00 €		
Tous	agire ou CDD	Appui technicien + entretien		10 000,00 €		
RIV	Dun	Prime queues de rats		650,00 €		
					total entretien	50 050,00 €

Les éléments concernant le bassin versant et agricole sont précisés en vert, la partie rivière en bleue

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la programmation du SMBV 2026.

VOTE : POUR : 26 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6. RECRUTEMENT DE STAGIAIRE TRAME VERTE ET BLEUE [DELIBERATION 2026-06]

Les différentes missions confiées dans le cadre de ce stage seront les suivantes :

- Synthèse bibliographique à propos des effets des haies sur le développement des cultures ou des adventices, sur les populations d'auxiliaires et des prédateurs, ou les vecteurs de maladie,
- Rencontres des personnes ressources sur le sujet auprès des instituts techniques et de tout autre acteur technique des productions du territoire,
- Identification de groupes d'agriculteurs sur des systèmes grandes cultures, ayant développé les haies sur leur parcellaire, en France ou à l'étranger ; exploitation de leurs retours d'expérience
- Préparation de divers supports de communication.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- approuve le recrutement d'un(e) stagiaire selon les objectifs et missions de stage définis ci-dessus, la gratification étant 4,50 euros par heure pour un nombre total de 616 heures, et le remboursement des frais de déplacement.

- approuve l'inscription des gratifications et frais de déplacement au budget primitif 2026.

VOTE : POUR : 26 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7. PRIME A LA QUEUE DE RATS [DELIBERATION 2026-07]

- ☐ Poursuite de l'action engagée depuis plusieurs années

Versement prime « à la queue de rat »

2025	450 €
2024	570 €
2023	0
2022	120 €
2021	180 €



Julien GOUVAZE présente le bilan de la lutte engagée depuis plusieurs années, contre les rats musqués et les ragondins. Ces derniers sont classés « espèce exotique envahissante » ; ils rendent les berges instables en creusant leurs terriers et galeries.

Le syndicat met à disposition d'un piégeur agréé 12 cages.

- ☐ Conventionnement avec 1 piégeur agréé

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- autorise le prêt des cages aux piégeurs agréés,
- approuve la prime de 10 € par queue de rat musqué / ragondin, versée uniquement aux piégeurs agréés,
- inscrit les sommes correspondantes au budget primitif 2024.
-

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

8. COTISATION A L'AREAS (DELIBERATION 2026-08)

Cette association (loi 1901) propose conseil, assistance et formation dans la lutte contre les inondations, l'érosion des sols et le ruissellement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'adhésion du Syndicat à l'AREAS
- autorise le Président à payer la cotisation de 704 € pour l'année 2026.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

9. ADHESION ASYBA [DELIBERATION 2026-09]

Créée en 2011 à l'initiative des Syndicats de bassins versants, cette association régionale représentant les collectivités travaillant à la lutte contre les inondations et à la prévention du risque et veille à élaborer et à promouvoir une politique coordonnée et des actions cohérentes de ces structures. Philippe Dufour rappelle l'intérêt de continuer à adhérer à cette structure qui nous représente.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'adhésion du Syndicat à l'Association des Syndicats de Bassins Versants,
- autorise le Président à payer la cotisation de 700 € pour l'année 2026.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

10. COTISATION AU SML 76 [DELIBERATION 2026-10]

Lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2024, le comité syndical a voté l'adhésion au SML. Il convient d'honorer cette adhésion.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à payer la cotisation de 2000 € pour l'année 2026.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

11. BUDGET PRIMITIF 2026 [DELIBERATION 2024-11]

Christelle DEVAUX fait la lecture du budget primitif remis aux membres de l'assemblée.

COMPTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	Dépenses réelles	PROPOSITIONS
M57		2025	2025	2026
002	Deficit de fonctionnement		0,00 €	
Chapitre 011	Charges à caractère général	89 980,00 €	60 781,72 €	123 118,00 €
60	Achats et variation de stocks	21 398,00 €	5 779,83 €	21 143,64 €
60622	Carburant	3 750,00 €	3 224,79 €	3 850,00 €
60623	Alimentation	265,00 €	306,04 €	322,64 €
60631	Fournitures d'entretien	0,00 €	18,03 €	20,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	800,00 €	1 042,83 €	1 930,00 €
60633	Fournitures de voirie	15 912,00 €	502,87 €	13 800,00 €
60636	Habillage et vêtements de travail	480,00 €	644,82 €	1 105,00 €
6064	Fournitures administratives	191,00 €	40,45 €	116,00 €
61	Services extérieurs	54 571,00 €	49 141,55 €	68 684,36 €
611	Contrat de Prestations de services	3 500,00 €	3 073,32 €	4 480,00 €
6132	Locations immobilières	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
61358	Autres	7 000,00 €	2 706,00 €	12 500,00 €
61521	Terrains	29 850,00 €	29 542,36 €	36 000,00 €
615228	Autres bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	582,00 €	1 775,78 €	2 310,00 €
61558	Autres biens mobiliers	3 860,00 €	3 246,35 €	4 000,00 €
6156	Maintenance	3 525,00 €	3 299,72 €	3 450,00 €
6161	Multirisques	380,00 €	371,33 €	381,92 €
6168	Autres	3 254,00 €	2 436,69 €	2 512,44 €
6182	Documentation générale et technique	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	120,00 €	440,00 €	500,00 €
6188	Autres frais divers	600,00 €	450,00 €	650,00 €
62	Autres services extérieurs	14 011,00 €	5 860,34 €	33 290,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6232	Fêtes et cérémonie	1 120,00 €	75,06 €	650,00 €
6236	Catalogues et imprimés et publications	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6238	Divers	2 500,00 €	0,00 €	2 100,00 €
6251	Voyages, déplacements, missions	0,00 €	236,29 €	300,00 €
6261	Frais d'affranchissement	100,00 €	213,93 €	180,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 990,00 €	1 605,47 €	1 800,00 €
627	Services bancaires et assimilés	900,00 €	361,17 €	450,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	3 426,00 €	700,00 €	4 130,00 €
62878	Remboursements à des tiers	150,00 €	50,00 €	0,00 €
6288	Autres	3 700,00 €	2 568,42 €	23 500,00 €
63512	Taxes foncières	25,00 €	50,00 €	80,00 €
63512	Taxes foncières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	167 500,14 €	151 931,69 €	165 094,83 €
63	Impôts taxes et versements assimilés	730,00 €	718,03 €	810,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	100,00 €	92,07 €	110,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	630,00 €	625,96 €	700,00 €
64	Charges de personnel	166 770,14 €	151 213,66 €	164 284,83 €
64111	Rémunération principale	59 000,00 €	56 520,72 €	60 000,00 €
64112	Supplément familial de traitement et indemnités	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64131	Rémunération (personnel non titulaire)	56 000,00 €	46 207,28 €	50 654,83 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	21 500,00 €	21 323,11 €	22 000,00 €
6453	Cotisation aux caisses de retraite	20 000,00 €	18 343,20 €	20 500,00 €
6454	cotisation assedic	1 900,00 €	1 855,88 €	2 000,00 €
6455	cotisation pour assurance personnel	5 724,14 €	4 747,37 €	5 380,00 €
6475	médecine du travail, pharmacie	546,00 €	357,10 €	1 750,00 €
6478	autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6488	autres charges de personnel	2 100,00 €	1 859,00 €	2 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	21 250,00 €	21 002,50 €	22 240,00 €
65311	indemnités de fonction	20 000,00 €	19 227,32 €	21 000,00 €
65313	Cotisation retraite	1 200,00 €	1 149,20 €	1 230,00 €
65818	Redevances licences autres	0,00 €	625,08 €	0,00 €
65888	autres	50,00 €	0,90 €	10,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	14 234,97 €	13 753,24 €	10 221,17 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 004,97 €	12 504,73 €	8 821,17 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts crédités	1 230,00 €	1 248,51 €	1 400,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	charges exceptionnelles titres annulés (sur ex. ant.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		292 965,11 €	247 469,15 €	320 674,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 970,00 €	78 299,33 €	18 000,00 €
6761	Différence sur réalisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	79 970,00 €	78 299,33 €	18 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	34 400,00 €	34 400,00 €	63 950,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		114 370,00 €	112 699,33 €	81 950,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		407 335,11 €	360 168,48 €	402 624,00 €

COMPTE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	Recettes réelles	PROPOSITIONS
M57		2025	2025	2026
002	Excédent de fonctionnement	23 050,34 €	23 050,34 €	13 631,62 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	- €	230,11 €	- €
6419	Rembt sur rémunération de personnel	0,00 €	230,11 €	0,00 €
6459	Remboursement sur charges sécu /prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 73	Dotations, Subventions et participations	753,00 €	867,00 €	864,00 €
73111	Participations des autres communes	753,00 €	867,00 €	864,00 €
7318	Impôts locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 74	Dotations, Subventions et participations	357 058,19 €	309 312,33 €	363 804,62 €
7473	Subventions département	8 100,00 €	0,00 €	8 100,00 €
74748	Participations autres communes	295 878,19 €	296 154,66 €	302 961,62 €
74772	Fonds FEDER	14 480,00 €	13 157,67 €	9 500,00 €
747818	Subv et participation des autres organismes publ. (AESN)	38 600,00 €	0,00 €	33 243,00 €
747818	Subv et participation des autres organismes publ. (SML+Com C	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 898,58 €	3 471,85 €	3 472,70 €
752	Revenus des immeubles	3 892,33 €	3 351,02 €	3 366,44 €
75888	Autres	6,25 €	120,83 €	106,26 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		384 760,11 €	336 931,63 €	381 772,94 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 575,00 €	22 574,73 €	20 851,06 €
777	Quote part subv d'invest transf cpte résultat	22 575,00 €	22 574,73 €	20 603,01 €
781	Reprises sur amortissement	0,00 €	- €	248,05 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		22 575,00 €	22 574,73 €	20 851,06 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		407 335,11 €	359 506,36 €	402 624,00 €

Comptes M57	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITIONS		
		Reports 2025	Nvx crédits	BP 2026
001	Report du déficit d'investissement			0,00 €
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 13	Subventions investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1328	Subventions investissement autre (AESN)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	41 226,45 €	41 226,45 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €	40 184,25 €	40 184,25 €
16818	Autres Emprunts	0,00 €	1 042,20 €	1 042,20 €
Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles	7 400,00 €	110 000,00 €	117 400,00 €
2031	Frais d'etudes et insertion	7 400,00 €	109 000,00 €	116 400,00 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2051	Logiciels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 204		0,00 €	0,00 €	0,00 €
20421	Biens mobiliers, matériel, études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20422	financement Myscanthus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	16 500,00 €	15 700,00 €	32 200,00 €
2111	Terrains nus	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
2118	Indemnisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 500,00 €	2 500,00 €	12 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
2158	Outillage et matériel technique	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	700,00 €	700,00 €
21828	Matériel de transport	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
2188	Autres immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2312	Autres immobilisations- terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2318	Autres immobilisations incorporelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 45	Opération pour le compte de tiers	52 000,00 €	55 000,00 €	107 000,00 €
458113	travaux sur mares 2024	- €	- €	0,00 €
458114	travaux sur haies 2024	- €	- €	0,00 €
458115	travaux sur mares 2025	17 000,00 €	- €	17 000,00 €
458116	travaux sur haies 2025	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
458117	travaux sur mares 2026	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
458118	travaux sur haies 2026	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		75 900,00 €	221 926,45 €	297 826,45 €
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 040	Opération transfert entre section	0,00 €	20 851,06 €	20 851,06 €
13918	Subv d'équipement transféré au compte de résultat	0,00 €	20 603,01 €	20 603,01 €
28128	Autres agencements et aménagements	0,00 €	248,05 €	248,05 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031	Intégration des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €	20 851,06 €	20 851,06 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		75 900,00 €	242 777,51 €	318 677,51 €

Comptes	RECETTES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITIONS		
M57		Reports 2025	Nvx crédits	BP 2026
Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté			18 839,76 €
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 021	Transfert de fonctionnement	0,00 €	63 950,00 €	63 950,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers...	0,00 €	36 819,26 €	36 819,26 €
10222	FCTVA	- €	16 663,00 €	16 663,00 €
1068	Besoin autofinancement	- €	20 156,26 €	20 156,26 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	2 000,00 €	81 420,00 €	83 420,00 €
1322	Subventions de la Région	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
1323	Subventions du département	- €	6 180,00 €	6 180,00 €
1328	Autres (AESN)	- €	75 240,00 €	75 240,00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt en Euros	- €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2111	Terrains nus	- €	- €	- €
Chapitre 45	Opération pour le compte de tiers	34 903,98 €	62 744,51 €	97 648,49 €
458213	subventions FEDER Mares 2024	8 726,40 €	0,00 €	8 726,40 €
458215	subventions FEDER Mares 2025	- €	13 600,00 €	13 600,00 €
458217	subventions FEDER Mares 2026	- €	- €	0,00 €
458214	subventions FEDER Haies 2024	26 177,58 €	0,00 €	26 177,58 €
458216	subventions FEDER Haies 2025	- €	27 744,51 €	27 744,51 €
458218	subventions FEDER Haies 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €
458213	subvention propriétaire Mares 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
458215	subvention propriétaire Mares 2025	- €	3 400,00 €	3 400,00 €
458217	subvention propriétaire Mares 2026	- €	- €	0,00 €
458214	subvention propriétaire Haies 2024	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
458216	subvention propriétaire Haies 2025	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
458218	subvention propriétaire Haies 2026	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		36 903,98 €	263 773,53 €	300 677,51 €
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 040	opération transfert entre section	0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
28031	frais d'études	0,00 €	6 182,40 €	6 182,40 €
280422	subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28041412	batiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28121	plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	2 242,97 €	2 242,97 €
28128	autres agencements et aménagements de terrain	0,00 €	3 061,04 €	3 061,04 €
28158	Autres installations, matériel, outillage technique	0,00 €	848,58 €	848,58 €
281828	Autres matériels de transport	0,00 €	4 037,56 €	4 037,56 €
281838	Autres matériel informatique	0,00 €	1 380,51 €	1 380,51 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	216,96 €	216,96 €
28188	Autres	0,00 €	29,98 €	29,98 €
Chapitre 041	opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		36 903,98 €	281 773,53 €	318 677,51 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

• **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement de 402 624,00 € et un montant équilibré en dépenses et en recettes d'investissement de 318 677,51 €, selon le vote suivant Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

• **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles :

- Soit dans la limite de 13 531 € en section d'investissement,
- Soit dans la limite de 11 668 € en section de fonctionnement,

et à signer tout document s'y rapportant.

12. LIGNE DE TRESORERIE [DELIBERATION 2026-12]

Monsieur le Président rappelle les besoins ponctuels en trésorerie, comme chaque année, dans l'attente du versement des participations intercommunales et présente le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie pour une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 euros dans les conditions suivantes :

• Montant :	150 000 euros
• Durée	12 mois
• Taux d'intérêt :	€str + marge de 1.30%
• Périodicité de facturation des intérêts	Mensuelle
• Paiement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
• Frais de dossier	Exonération
• Commission d'engagement	150 euros
• Commission de mouvement	Exonération
• Commission de non-utilisation	0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; périodicité identique aux intérêts

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** le Monsieur le Président à :

- signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.
- procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

13. MISE A JOUR DES EFFECTIFS [DELIBERATION 2026-13]

La mise à jour des effectifs doit être réalisée chaque année.

Il est donc proposé au comité syndical d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents, anonymisé, ci-après

Grade	Cat.	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Durée hebdomadaire (heure)	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées par nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le ...	Statut (Stagiaire, titulaire, contractuel)
FLIERE ADMINISTRATIVE (service administratif)						
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TNC	28h	Administratif et financier		Contractuel CDI (9,50h)
FLIERE TECHNIQUE (service technique)						
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	35h	Entretien chantiers rivière bassin versant		Titulaire
Ingénieur Hors Classe	A	TC	39h	Animatrice agricole		Titulaire
Ingénieur Territorial	A	TC	37h	Ingénieur rivière et bassin versant		Contractuel (CDD)
Maintien en surnombre	C					

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

14. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT SEINE MARITIME - ETUDE HYDRAULIQUE SILLERON [DELIBERATION 2026-14]

Philippe DUFOUR rappelle le contexte du hameau de Silleron, commune de Angiens, avec des aménagements hydrauliques réalisés par le SIVOM du Caux Maritime en 1995 (deux digues avec prairies inondables et aménagement d'une mare) sur lequel la gestion de la vidange des ouvrages est empirique.

Afin d'améliorer la gestion de ces ouvrages de Silleron, le SMBV souhaite conduire une étude dont l'objectif est de :

- Préciser le fonctionnement hydraulique de chacun des 3 ouvrages en cascade,
- Appréhender le risque d'inondation en aval en cas de débordement et proposer des pistes d'amélioration,
- Faire le diagnostic de l'état de la digue de l'ouvrage nommé Silleron Amont au droit du débit de fuite et du talus de remblai de la mare dite « mare Cadinot ».

Dans le cadre de sa politique d'aide concernant les études hydrauliques et d'aide à la décision, le Département peut subventionner cette étude à un taux de 25% du montant HT des dépenses retenues.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **MANDATE** le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès du Département de la Seine Maritime concernant l'étude précitée,
- **AUTORISE** le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans le budget primitif 2026.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

15. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME – ETUDE RENATURATION BASSE VALLEE DU DUN [DELIBERATION 2026-15]

Julien GOUVAZE rappelle que le plan pluriannuel des milieux humides et aquatiques révèle la possibilité de travailler sur la renaturation de la Basse Vallée du Dun. Selon cette étude, il serait très pertinent de rétablir la connexion lit majeur / lit mineur sur ce secteur. La commission Rivière du 20 février propose de mener à bien ce projet.

Pour commencer, une étude hydraulique doit être réalisée afin de connaître les incidences des aménagements, notamment en termes d'alimentation du gabion, d'inondation des prairies et de la prise en compte des remontées d'eaux marines. Un diagnostic faune flore de la zone d'étude sera réalisé afin d'en déterminer, entres autres, les espèces patrimoniales existantes dans le but d'adapter les aménagements envisagés.

Dans sa politique de préservation et de restauration des cours d'eau et zones humides, le Département de Seine Maritime peut subventionner cette étude à un taux maximal de 30%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- MANDATE le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès du Département concernant l'étude de renaturation de la Basse Vallée du Dun,
- AUTORISE le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans le budget primitif 2026.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

16. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE VULNERABILITE DE LA BASSE VALLEE DU DUN [DELIBERATION 2026-16]

Dans sa stratégie, le Syndicat Mixte du Littoral de Seine-Maritime (SML 76) a identifié la basse vallée du Dun comme vallée préservée de l'inondation, faisant l'objet de la fiche action n° 12 de cette stratégie, avec proposition de réaliser un diagnostic de vulnérabilité des usages et des milieux dans sa configuration actuelle et future au regard du changement climatique.

Philippe DUFOUR indique que ce diagnostic est une approche transversale qui concerne les compétences d'acteurs locaux différents : commune, communauté de communes, syndicat de bassin versant, etc. Une rencontre a eu lieu entre ces différents acteurs. Si la communauté de communes était pressentie pour être tête de file de ce projet, elle ne souhaite pas porter ce diagnostic faute de moyens humains. Aussi, le syndicat se propose-t-il de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette étude à condition que le reste à charge après subvention soit assumé par les partenaires, le syndicat y mettant des moyens humains.

Philippe DUFOUR précise que cette étude est le préambule à une démarche de longue haleine qui invite les acteurs locaux à réfléchir à un projet de territoire durable, et à envisager autrement l'entretien et la gestion des fronts de mer, dans un contexte de changement climatique et de montée du niveau de la mer. Il est important de savoir vers quoi nous allons pour orienter les choix futurs d'aménagement.

Une délégation de maîtrise d'ouvrage au SMBV est proposée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans un projet de convention annexée à la présente délibération. Cette convention rappelle les compétences des deux signataires mais également la répartition financière.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- MANDATE le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives concernant cette étude,
- AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.
-

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

17. DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – ETUDE DE VULNERABILITE DE LA BASSE VALLEE DU DUN [DELIBERATION 2026-17]

Dans sa politique des aides du XIIème programme, « Eau Climat et Biodiversité », l'Agence de l'Eau du bassin Seine Normandie peut aider jusqu'à 80% du montant total du coût de l'étude de vulnérabilité de la Basse Vallée du Dun, exposée au point précédent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- MANDATE le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès de l'AESN concernant l'étude de vulnérabilité de la basse vallée du Dun,
- AUTORISE le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans le budget primitif 2026.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

18. DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – ETUDE RENATURATION DE LA BASSE VALLEE DU DUN [DELIBERATION 2026-18]

Dans sa politique des aides du XIIème programme, « Eau Climat et Biodiversité », l'Agence de l'Eau du bassin Seine Normandie peut aider jusqu'à 80% du montant total du coût de l'étude hydraulique concernant la renaturation de la Basse Vallée du Dun.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- MANDATE le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès de l'AESN concernant l'étude de vulnérabilité de la basse vallée du Dun,
- AUTORISE le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans le budget primitif 2026.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

19. AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCHAIN CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT CONTRAT [DELIBERATION 2026-19]

La politique contractuelle du programme 2025-2030 de l'agence de l'eau Seine-Normandie se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire avec comme objectifs de traiter des thématiques prioritaires par rapport à l'atteinte du bon état en mobilisant les maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Les programmations rivière et bassins versants du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules s'inscrivent parfaitement dans le contrat territoire eau et climat Durdent-Dun-Veules regroupant un certain nombre d'actions liés aux enjeux cités précédemment.

Julien GOUVAZE énumère les différents partenaires associés à l'élaboration du contrat territorial Durdent-Dun-Veules porté par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : l'agence de l'Eau Seine Normandie, la Fédération des chasseurs de Seine Maritime, le Syndicat mixte du littoral de la Seine Maritime, le Syndicat mixte du Bassin Versant de la Durdent, la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Philippe DUFOUR précise que l'inscription dans ce contrat des actions est indispensable pour bénéficier des financements de l'agence de l'eau pour les travaux et études envisagés par le syndicat mais aussi pour le financement des postes de l'équipe du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'approuver les modalités du Contrat de Territoire Durdent-Dun-Veules établi pour 2026 à 2030 avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 12ème programme,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la passation de ce contrat territorial

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

20. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SYNDICAT MIXTE LITTORAL DE SEINE MARITIME [DELIBERATION 2026-20]

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules adhère au Syndicat Mixte du Littoral de Seine Maritime (SML). Il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour que le Syndicat Mixte des bassins versants du Dun et de la Veules soit représenté au sein de cette structure.

Philippe DUFOUR propose de désigner Pascal VANIER comme titulaire ce dernier ayant participé aux ateliers et groupe de travail organisé par le SML et lui-même comme du suppléant, sachant que ces désignations seront renouvelées suite aux prochaines élections.

VOTE : Pour : 26 Abstention : 0 Contre : 0

21. QUESTIONS DIVERSES

Les membres de l'assemblée n'ont aucune question.

L'assemblée n'ayant pas de question, la séance est levée à 19h40.

Le président invite les membres du comité syndical à partager un verre de l'amitié.

Fait à Fontaine le Dun, le 20 mars 2026.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU
Le secrétaire de séance,
Date de signature :

Le 27/04/26



Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature :

Le 8/4/26

